

Le programme « Entreprendre, t'es pas fou » vise à déconstruire les stéréotypes liés à l'entrepreneuriat et aux métiers manuels auprès des jeunes en formation en alternance

ENTREPRENDRE
T'es pas
FOU!

« Entreprendre, t'es pas fou ! Projet réalisé par Crédal en partenariat avec l'EFP dans le cadre de la stratégie de sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat Young Entrepreneurs of Tomorrow »



Comment réagir face aux discriminations ordinaires ?

- Mettez-vous par groupe de 4
- Vous avez 10 minutes pour réfléchir à ce que vous pouvez faire dans les différentes situations proposées
- Présentez vos idées à la classe



« Entreprendre, t'es pas fou ! Projet réalisé par Crédal en partenariat avec l'EFP dans le cadre de la stratégie de sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat Young Entrepreneurs of Tomorrow »



Les différentes situations

- Dans la rue, vous assistez à une agression homophobe
- A l'école, un élève de votre classe est sujet de moqueries récurrentes en raison de son poids
- Au travail, vous vous rendez compte que le CV d'une personne compétente a été écarté parce que c'était une femme
- Un ami d'origine étrangère vous explique que le logement qu'il espérait louer est déjà pris. Or vous savez que ce bien est toujours libre.
- Un de vos amis refuse que vous veniez à la fête qu'il organise si vous êtes accompagné d'un membre de votre famille souffrant d'un léger retard mental.
- Vous participez à un forum de discussion sur le net et y lisez un commentaire injurieux sur les juifs et les musulmans.

« Entreprendre, t'es pas fou ! Projet réalisé par Crédal en partenariat avec l'EFP dans le cadre de la stratégie de sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat Young Entrepreneurs of Tomorrow »



Que faire si on est témoin :

- Eviter de participer
- Manifester votre désaccord
- Rappeler que la discrimination n'est pas autorisée et est même sanctionnée
- Témoigner votre soutien
- Informer des démarches à entreprendre



« Entreprendre, t'es pas fou ! Projet réalisé par Crédal en partenariat avec l'EFP dans le cadre de la stratégie de sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat Young Entrepreneurs of Tomorrow »

Les démarches à entreprendre

- La médiation avec l'aide des responsables ou d'associations :
 - ✓ A l'école : votre professeur, la direction...
 - ✓ Au travail : votre responsable hiérarchique, votre syndicat...
 - ✓ L'institut pour l'égalité des femmes et des hommes
 - ✓ UNIA
 - ✓ Le MRAX
 - ✓ La Maison Arc en Ciel
 - ✓ ...



« Entreprendre, t'es pas fou ! Projet réalisé par Crédal en partenariat avec l'EFP dans le cadre de la stratégie de sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat Young Entrepreneurs of Tomorrow »



Les démarches à entreprendre

- L'action en justice :

- ✓ Les n° d'urgence

- ✓ Le commissariat

- ✓ Un avocat

- ✓ Le Parquet

- ✓ Une association de défense des droits humains



« Entreprendre, t'es pas fou ! Projet réalisé par Crédal en partenariat avec l'EFP dans le cadre de la stratégie de sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat Young Entrepreneurs of Tomorrow »

Le cadre juridique

- Différentes lois **sanctionnent** les discriminations
- Dès que la plainte est introduite, les victimes et témoins sont **protégés**
- Sont aussi bien concernées, les **discriminations directes, indirectes**, que le harcèlement discriminatoire.
- Est également punissable, **l'incitation** à la discrimination, la haine ou la violence.

« Entreprendre, t'es pas fou ! Projet réalisé par Crédal en partenariat avec l'EFP dans le cadre de la stratégie de sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat Young Entrepreneurs of Tomorrow »



Les sanctions prévues

- Paiement d'une **indemnité** forfaitaire ou **condamnation** à une sanction pénale.
- Emprisonnement d'un mois à un an et/ou d'une **amende** de 50€ à 1000€ (multipliable)
- Si la discrimination est commise par un agent public ou un fonctionnaire, **l'emprisonnement** va de deux mois à deux ans
- En matière de discrimination à l'emploi, **l'indemnité** peut s'élever à 6 mois de rémunération brute
- **Inéligibilité** d'un candidat aux élections
- **Interdiction d'exercer** ses fonctions politiques pour un élu

« Entreprendre, t'es pas fou ! Projet réalisé par Crédal en partenariat avec l'EFP dans le cadre de la stratégie de sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat Young Entrepreneurs of Tomorrow »



Et à l'école ?

- Le cas du **harcèlement** scolaire et ses différentes formes
- Le rôle et les **responsabilités de chacun** : harceleur, victime, témoins
- **Agir** par la prévention, la médiation



« Entreprendre, t'es pas fou ! Projet réalisé par Crédal en partenariat avec l'EFP dans le cadre de la stratégie de sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat Young Entrepreneurs of Tomorrow »

Conclusion

- Nous sommes tou-te-s porteu-se-rs de stéréotypes et de préjugés
- L'entrepreneuriat et les différents métiers véhiculent également une image stéréotypée
- Si ces stéréotypes amènent à des discriminations, cela pose problème
- Les discriminations sont punissables par la loi et chacun-e se doit de les combattre
- Si les compétences, la motivation et les moyens nécessaires sont au rendez-vous, nous pouvons tou-te-s décider de nous lancer dans l'entrepreneuriat ou le métier de notre choix.

« Entreprendre, t'es pas fou ! Projet réalisé par Crédal en partenariat avec l'EFP dans le cadre de la stratégie de sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat Young Entrepreneurs of Tomorrow »



A voir/revoir

Vidéo

- Sur le jugement

<https://www.youtube.com/watch?v=0Wmdw5esa6s&t=25s>

- Tout le monde s'en fout :

<https://www.youtube.com/channel/UC-2EkisRV8h9KsHpslQ1gXA>

- YET :

<https://www.youtube.com/watch?v=tvHYPAd40eY>

<https://www.youtube.com/watch?v=5gQyWT6q4zM> (nouveau !)

« Entreprendre, t'es pas fou ! Projet réalisé par Crédal en partenariat avec l'EFP dans le cadre de la stratégie de sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat Young Entrepreneurs of Tomorrow »



Sources et références

<https://www.entreprenretespasfou.be/wp-content/uploads/2019/07/Sources-et-références.pdf>

« Entreprendre, t'es pas fou ! Projet réalisé par Crédal en partenariat avec l'EFP dans le cadre de la stratégie de sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat Young Entrepreneurs of Tomorrow »

